



## // COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2021

### Les énergies renouvelables ont couvert plus du quart de la consommation hivernale de la France métropolitaine

*Publication du Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2021*

La puissance totale du parc électrique EnR – éolien, solaire, hydroélectricité et bioénergies – s'élève, fin mars 2021, à 56 828 MW, en hausse de 2 579 MW sur les douze derniers mois.

Sur le premier trimestre 2021, 992 MW de nouvelles installations ont été raccordés aux réseaux d'électricité métropolitains, les filières solaire et éolienne comptant respectivement pour 634 MW et pour 317 MW. Exceptionnellement, ces chiffres prennent en compte environ 120 MW de projets solaires qui ont en réalité été raccordés au cours du dernier trimestre de 2020 mais dont l'affectation trimestrielle n'avait pu être réalisée correctement en raison d'une évolution concomitante du système d'informations des gestionnaires de réseau de distribution.

Les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 25,8 % à la couverture de la consommation d'électricité de France métropolitaine au cours du premier trimestre 2021 (et 26,3 % sur les douze derniers mois) en produisant 36,1 TWh d'électricité renouvelable, chiffre en baisse de 4 % par rapport au même trimestre de l'année dernière.

Le **parc éolien** atteint 17 910 MW au 31 mars 2021 avec 317 MW raccordés au cours du dernier trimestre. Sur une année, la croissance s'élève à 1 175 MW. A fin 2023, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) vise un parc de 24 100 MW pour la filière éolienne terrestre. Le taux d'atteinte de cet objectif s'élève actuellement à 74,2 %. La production électrique d'origine éolienne s'est établie à 11,8 TWh sur le trimestre écoulé, en baisse par rapport au premier trimestre 2020, qui avait établi un record sans précédent en termes de facteur de charge du parc éolien. Le taux de couverture de la consommation par l'énergie éolienne s'élève à 8,4 % pour ce premier trimestre 2021 (8,1 % sur les douze derniers mois).

La puissance du **parc solaire** s'élève à 10 990 MW au 31 mars 2021, avec 634 MW raccordés au cours du premier trimestre 2021, ce qui constitue un **record trimestriel depuis 10 ans**, même en considérant qu'une partie de ces raccordements (environ 120 MW) sont à affecter au dernier trimestre de 2020. Sur les douze derniers mois, 1 317 MW ont été raccordés. A fin 2023, la PPE vise un parc de 20 100 MW, objectif qui est actuellement atteint à 53,9 %. La production électrique d'origine photovoltaïque s'est établie à 2,4 TWh produits durant les trois premiers mois de l'année, en hausse de 13 % par rapport au même trimestre en 2020 grâce aux nouvelles capacités raccordées. Le taux de couverture de la consommation électrique par l'énergie solaire s'établit ainsi à 1,7 % pour ce trimestre (2,8 % sur les douze derniers mois).

Le **parc hydroélectrique** atteint une puissance raccordée de 25 503 MW (25 726 MW avec la Corse), en hausse de 19 MW sur une année (+5 MW sur le trimestre). A fin 2023, la PPE vise un parc (hors Corse) de 25 700 MW, objectif atteint à 99,2 %.



La filière a produit 19,9 TWh d'électricité renouvelable sur le trimestre, en hausse de 6 % par rapport au premier trimestre 2020. Le taux de couverture de la consommation électrique par l'hydroélectricité renouvelable s'établit à 14,2 % pour ce trimestre (13,6 % sur les douze derniers mois).

**La filière bioénergies électriques** atteint une puissance de 2 202 MW avec 36 MW de nouvelles capacités raccordées durant le trimestre écoulé (et 68 MW sur les douze derniers mois).

La production trimestrielle s'élève à 1,9 TWh, un chiffre en baisse de 2 % par rapport au premier trimestre 2020. La filière couvre 1,4 % de l'électricité consommée au cours du trimestre écoulé (1,7 % sur les douze derniers mois).

*Afin de répondre aux objectifs de la Loi Energie-Climat de porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer pour permettre l'intégration de l'électricité renouvelable, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique, ainsi que la qualité d'alimentation des consommateurs.*

*Ces résultats sont issus du Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2021, élaboré chaque trimestre par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), RTE, Enedis et l'Agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie). Ce document est complété d'un supplément technique sur les Technologies pour la production d'électricité renouvelable.*

[Télécharger le Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2021](#)

[Télécharger le descriptif des Technologies pour la production d'électricité renouvelable](#)

**Contacts presse :**

SER – Gilles CORMAN ([gilles.corman@enr.fr](mailto:gilles.corman@enr.fr)) – 06 73 88 71 18

RTE – Perrine MAS ([perrine.mas@rte-france.com](mailto:perrine.mas@rte-france.com)) – 01 41 02 12 79

Enedis – Johanna SLAMA ([johanna.slama@enedis.fr](mailto:johanna.slama@enedis.fr)) – 01 81 97 73 19

Agence ORE – Julie DARDELET ([jdardelet@agenceverte.com](mailto:jdardelet@agenceverte.com)) – 06 33 85 96 83

Isabelle MBAS ([isabelle.mbas@agenceore.fr](mailto:isabelle.mbas@agenceore.fr)) – 06 20 88 42 40